



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 37848

Texte de la question

M. Michel Lefait * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet gouvernemental de suppression de l'épreuve écrite d'histoire-géographie-éducation civique au brevet des collèges et son remplacement par une évaluation en contrôle continu. Ce projet suscite les plus vives réactions chez les professeurs d'histoire et de géographie, qui réclament le maintien de cette épreuve écrite, essentielle pour conforter l'éducation à la citoyenneté et lutter contre l'illettrisme. Il lui demande en conséquence de bien vouloir l'informer des intentions exactes de son ministère sur ce point.

Texte de la réponse

L'organisation des examens et concours fait l'objet d'une attention constante, afin de veiller à ce qu'elle ne soit pas d'une lourdeur excessive qui aboutit parfois à désorganiser le temps d'enseignement. Dans le cadre d'une réflexion globale menée à ce sujet, des propositions avaient été formulées s'agissant du diplôme national du brevet, qui visaient notamment à remplacer l'épreuve écrite terminale d'histoire-géographie - éducation civique par une évaluation sous forme de contrôle continu, telle qu'elle existe pour l'ensemble des disciplines enseignées au collège. Cette proposition n'est pas retenue et l'épreuve écrite d'histoire-géographie - éducation civique est donc conservée sous sa forme actuelle. Par ailleurs, cette discipline bénéficie toujours d'un volume horaire de trois heures trente en classe de 3e.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37848

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3008

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4477